

La cotisation 2019-2020

- . Paiement intégral avant le 31 JUILLET 2019 :
425,00€ (+25€ de frais administratifs pour transfert entrant ou nouvelle affiliation)
- . Paiement intégral à partir du 1^{er} AOUT 2019 :
450,00€ (+25€ de frais administratifs pour transfert entrant ou nouvelle affiliation)
- . A partir du 1er OCTOBRE 2019, le joueur dont la cotisation n'est pas intégralement réglée se verra interdire de participer aux séances d'entraînement.

Un paiement non intégral de la cotisation avant la date du 1^{er} août 2019, porte le montant dû à celui fixé dans la période effective du solde du paiement. Ex : je paie 100 € le 15.7. Je verse le solde le 2.9 : je dois une cotisation de 450 €.

Aucune remise d'équipement ne sera pratiquée avant l'encaissement total de la cotisation.

ATTENTION :

- 1) Les parents bénéficiant d'une aide plafonnée du CPAS et/ou autre service social devront suppléer à hauteur de 150€.
- 2) Cotisation d'un second enfant : peu importe la période : 340,00€ ; 3^{ème} enfant et + : 250 € (auxquels il faut ajouter 25€ de frais administratifs par enfant si transfert entrant ou nouvelle affiliation)
- 3) Tout nouvel affilié/transféré doit préalablement justifier du paiement de sa cotisation avant d'être définitivement enregistré au club.
- 4) Tous les transferts de joueurs du RRCW vers l'extérieur seront autorisés jusqu'au 30.06.2019. Un paiement de 25 € pour frais administratifs sera exigé à partir du 01.07.2019 (si approbation des responsables sportifs concernés).
- 5) La cotisation sera réglée exclusivement par virement sur le compte bancaire N°BE23 0910 2170 5191 avec en communication, le nom, le prénom et la date de naissance du joueur.